



Commune de Bezons

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

En date du 12/02/2025

République
Française

Département
du Val d'Oise

Arrondissement
d'Argenteuil

n° DEL_2025_006

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.

L'an deux mille vingt cinq, le douze février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février 2025, s'est réuni publiquement, à partir de 20 h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.
La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Martine GENESTE Adjointe, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Paula FERREIRA Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, M. Dominique LESPARRÉ Conseiller municipal, M. Arnaud GIBERT Conseiller municipal, M. Frédéric FARAVEL Conseiller municipal, Mme Nadia AOUCHICHE Conseillère municipale, Mme Ranjita MUDHOO Conseillère municipale, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal, M. Anis RAHMOUNI Conseiller municipal, M. Miloud REZZAG-MAHCENE Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Adeline BOUDEAU a donné pouvoir à M. Michel BARNIER
Mme Farida ZERGUIIT a donné pouvoir à M. Anis RAHMOUNI

Absents :

M. Eric DE HULSTER, M. Jérôme RAGENARD, Mme Sophie STENSTRÖM, M. Dejan KRSTIC, M. Marc ROULLIER, Mme Stéphanie CHASSANG

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme Sandès BELTAIEF,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et L5217-10-4 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est présenté au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de maximal de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif ;

CONSIDÉRANT que le rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique donnant lieu à un vote ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 4

M. Arnaud GIBERT, M. Frédéric FARAVEL, Mme Marjorie NOEL, M. Martin LOLO

PREND ACTE de la tenue du débat consécutif à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

POUR EXTRAIT CONFORME

#signature#